Envoyé en préfecture le 05/11/2025

Reçu en préfecture le 05/11/2025

Publié le

ID: 059-215901729-20251029-251029AU_158PFL-AU

DECISION N°2025-158 Pôle Famille Loisirs Culture

OBJET: Animation Musicale The Dansant 8. Domaines de compétences par thèmes 8.9 Culture

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la proposition de la Municipalité d'organiser un Thé Dansant ouvert à tous, le **DIMANCHE 09 NOVEMBRE 2025.**

DECIDE

<u>Article 1</u>: Il sera fait appel à l'orchestre «HELENIAK» représenté par Monsieur DURIEZ Yannick, 3 rue Vauban 62800 LIEVIN, qui assurera l'animation musicale du Thé Dansant du **DIMANCHE 09 NOVEMBRE 2025**.

Article 2: Le coût global de ce contrat s'élève à 740 € Hors Charges.

Article 3: La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

A DENAIN, le 29/10/2025

Le Pouvoir Adjudicateur,

Acte soumis à transmission Affiché le

Certifié exécutoire

